

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE ROSNAY – 85320**

D46-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 5 décembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 11

Étaient présents : Mme Bergerette AULNEAU, M. Hubert MACQUIGNEAU, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Christian JARD, M. Fabien MURAIL, M. Nicolas TASSAUX.

Absents excusés : M. Éric REVERSEAU (pouvoir à M. Hubert MACQUIGNEAU), M. Christophe AUBIN (pouvoir à M. Christian JARD), M. Mathieu GREFFARD (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU), Mme Virginie JOGUET, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ (pouvoir à Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE), M. Gérald RIVOISY.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 décembre 2025.

Avenant 1 – Convention participation chemin du Booth ASA Les Grands Marais

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre du programme CT'EAU LAY AVAL 2024, l'Association Syndicale des Grands Marais de la Claye (ASA), à réaliser des travaux de protection des berges chemin du Booth.

Par délibération D33-2024, le Conseil Municipal a donné mandat à l'ASA des Grands Marais de la Claye pour la réalisation de ces travaux et à autoriser Mme le Maire à signer la convention avec une participation financière fixée à 21 925,00 € HT soit 26 310,00 € TTC.

Le financement de ces travaux a nécessité l'ouverture d'une ligne de trésorerie par l'ASA DES GRANDS MARAIS, ainsi cette dernière sollicite la Commune afin de participer au paiement des intérêts engendrés pour un montant de 662,22 € correspondant aux intérêts de deux trimestres d'intérêts au prorata des travaux à charge de la Commune des Rosnay.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la participation financière demandée d'un montant de 662,22 €
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier dont l'avenant n°1 à convention de travaux sous mandat

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bergerette AULNEAU



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le

Le Secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE

A handwritten signature in black ink.